



*fédération nationale du mérite maritime
et de la médaille d'honneur des marins*

Placé sous le régime de la loi du 1er Juillet 1901

Le Président de la Section Poitou-Charentes

Daniel GRUARD

Aytré le 30 Décembre 2018

Cher (e) Ami(e) et Adhérent (e),

Tous les membres du bureau se joignent à moi pour vous adresser nos vœux les plus sincères pour la nouvelle année. Pour vous et les vôtres je souhaite une bonne santé, la paix et beaucoup de joies et de bonheurs.

Je vous informe qu'un pot « galette des rois » se tiendra à partir de 16.30 le Jeudi **17 janvier 2019** à l'Hôtel des Gens de Mer 20 avenue du Général De Gaulle La Rochelle. Vous y êtes tous invités afin de partager un moment de convivialité.

A cette occasion, nous aurons l'honneur de remettre les insignes de chevalier du Mérite Maritime à deux dames méritantes.

Vous trouverez jointe à ce courrier l'attestation pour les déductions d'impôts à faire figurer dans votre déclaration de revenus 2018.

Nous vous serions très reconnaissants (sauf pour les membres à vie) d'envoyer dès maintenant vos cotisations à notre trésorière à savoir **26€** pour les cotisations à taux plein **11€** pour les cotisants de l'ex FAMM, demi montant pour les veuves. Afin de faciliter votre envoi nous vous joignons une enveloppe à l'adresse de notre trésorière.

L'Assemblée Générale de notre section est fixée au **SAMEDI 6 Avril** au Lycée Maritime de Bourcefranc. L'horaire sera précisé ultérieurement. Le repas qui suivra à l'hôtel Terminus sera proposé au prix de **34 €**.

Les 6/7 /8 juin 2019 notre Congrès National se tiendra à Le Havre/ Rouen. Les feuilles de réservation vous parviendront avec le prochain Bulletin envoyé par notre siège de Marseille.

A vous tous, cher(e) s adhérent(e) s et ami(e) s je renouvelle mes vœux pour 2019 et vous prie de croire en mes sentiments dévoués.

Daniel GRUARD